

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 170** Subvention à l'association Théâtre des Lucioles (Rennes 35).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Théâtre des Lucioles, 61 rue Alexandre Duval, 35 000 Rennes ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Théâtre des Lucioles, située 61 rue Alexandre Duval, 35 000 Rennes, pour le soutien de la diffusion du spectacle Plus qu'hier et moins qu'aujourd'hui, présenté au Théâtre Mouffetard, du 25 novembre 2010 au 15 janvier 2011. 48041 ; 2011\_04622.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 7.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 6574, Ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.